

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Observatoire et Promotion du Territoire  
0413311409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre de « Marseille Provence 2019  
Année de la Gastronomie en Provence ».**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet « Marseille Provence Année de la Gastronomie 2019 – MPG2019 » s'inscrit dans la volonté politique du Département de développer et valoriser la filière de la gastronomie, fondamentale en raison de ses liens avec la filière agricole, la culture, la santé publique et un certain art de vivre, facteur d'attractivité et de fréquentation touristique du territoire.

Préparées tout au long de l'année 2018, les actions retenues dans le cadre de la programmation « Marseille Provence Année de la Gastronomie 2019 » se déploieront sur le territoire durant l'année 2019.

Cet événement sera, de fait, générateur d'une dynamique culturelle, artistique, économique et sociale du territoire. Sa réussite implique donc la mise en œuvre d'un programme de manifestations ambitieux sur la thématique de l'art de vivre et de la gastronomie, organisé autour de temps forts et emblématiques, populaires et festifs, qui rythmeront l'année.

Au vu de sa connaissance du territoire, des filières « gastronomie » et « œnologie », des acteurs publics et privés et de son expérience (MP2013, Tables 13, etc.), l'association Provence Tourisme a été désignée pour piloter le projet.

Le budget nécessaire à la mise en œuvre du projet a été estimé à 2 980 000 €. Il s'équilibre avec une subvention départementale de 2 500 000 € qui s'inscrit dans le cadre du droit européen en matière d'aide publique. Cette subvention a été attribuée par la délibération de notre Commission permanente n°59 du 25 mai 2018 qui a également autorisé la signature de la convention correspondante.

Toutefois, au fur et à mesure de son élaboration, il a été constaté que la programmation de « Marseille Provence 2019 Année de la Gastronomie en Provence » nécessite la mise en œuvre de moyens supplémentaires en personnels par Provence Tourisme, qui doit embaucher, en renfort temporaire de son équipe de base, un régisseur, un chargé de production et des assistants de production, pour un coût estimé à 150 000 €

Je vous propose en conséquence d'allouer une subvention complémentaire de 150 000 € à Provence Tourisme, et d'autoriser la signature du projet d'avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre de « Marseille Provence 2019 Année de la Gastronomie en Provence », joint en annexe, qui formalise le financement complémentaire de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL